

AUTORISATION PARENTALE CONCERNANT LES ENFANTS MINEURS

SAISON 2018 – 2019

Je soussigné (e) **AUTORISE** ma fille ou mon fils :

NOM **Prénom** **Né (e) le**

A participer à l'activité

AUTORISATION MEDICALE

Coordonnées du médecin traitant

..... Tél. :

Allergies alimentaires, médicamenteuses, autres : OUI NON

Si oui, lesquelles

Informations particulières à savoir sur l'enfant // autres recommandations :

.....

J'AUTORISE le personnel de La Paillette à faire appel aux services médicaux compétents et à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

AUTORISATION DE SORTIE

J'AUTORISE ma fille ou mon fils à quitter seul (e) La Paillette.

OUI NON

Si NON, alors mon enfant sera accompagné de :

M. ou Mme N° Tél. Affiliation*

M. ou Mme N° Tél. Affiliation*

**MERCİ de préciser l'affiliation (grands-parents, oncle, tante, nounou, etc).*

La Paillette se dégage de toutes responsabilités concernant la prise en charge des enfants hors des horaires de l'activité. Aussi, IL EST IMPORTANT que les parents s'assurent de la présence de l'intervenant avant chaque séance.

Signature précédée de la mention « LU & APPROUVÉ »

Rennes, le 2016

FEUILLET « INFORMATONS »

DESTINE A L'USAGE DE L'ADHERENT

Date de l'Assemblée Générale : **MARDI 06 DECEMBRE 2016**

ADHÉSION À L'ASSOCIATION

Obligatoire, annuelle et non remboursable, elle donne droit à une assurance lors de la pratique de l'activité et permet de voter et/ou de se présenter pour l'élection des membres actifs auprès du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale. Elle donne accès à une information régulière ainsi qu'à une réduction sur les spectacles.

Adhésion participative (stages) : 5 €

Adhésion individuelle (au nom des parents si enfant de moins de 16 ans) : 13 €

Adhésion familiale (couvrant parents et enfants de moins de 16 ans) : 26 €

CONDITIONS DE DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Le nombre de séances dans l'année peut osciller entre 26 et 30 séances (au maximum). Des séances d'essai sont possibles les deux premières semaines. Pour effectuer un essai, souscrire une adhésion est obligatoire. (Adhésion non remboursable).

Le nombre total d'heures et l'amplitude horaire des séances hebdomadaires sont donnés à titre indicatif en début de saison. Ils peuvent être ajustés à la hausse comme à la baisse en fonction du nombre d'inscrits.

Les parents des mineurs de moins de 16 ans doivent impérativement remplir une fiche précisant les autorisations de sortie de l'établissement.

La Paillette se réserve le droit d'annuler un atelier ou un stage non complet.

PAIEMENT

Il se fait intégralement à l'inscription. Le paiement échelonné est possible.

Les étudiants bénéficient d'un tarif préférentiel.

Facilités de paiement : dispositif Sortir. (Se renseigner à l'accueil).

CONDITIONS DE REMBOURSEMENTS

Mutation, déménagement au-delà de 50 km, maladie empêchant définitivement la pratique de l'activité.

Tout trimestre entamé sera dû. Toute demande de remboursement doit être accompagnée de justificatifs (contrat de travail, attestation médicale,).